Commission nationale de la certification professionnelle

IRI (Instruments rating instructor) Instructeur de qualification de vol aux instruments

CATEGORIE: A

Vue d'ensemble Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification : Spécifique : Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien Code(s) NAF : — Code(s) NSF : — Code(s) ROME : — Formacode : — Date de création de la certification : 03/11/2011 Mots clés : hélicoptère , avion , vol aux instruments ,

Identification

Identifiant: 65

Version du : 17/04/2015

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

Air crew Rglt UE n° 1178/2011

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

(instruction)

former le pilote à l'instruction aux vols aux instruments

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

qualification additionnelle

Descriptif général des compétences constituant la certification

maîtrise du vol aux instruments

aptitude à l'instruction

Public visé par la certification

salariès, demandeurs d'emploi

Modalités générales

25 heures d'enseignement et d'apprentissage,

10 heures de formation technique comprenant la révision des connaissances théoriques sur le vol aux instruments et le développement d'aptitides pédagogiques

10 heures d'instruction au vol,

Liens avec le développement durable

Aucun

Commission nationale de la certification professionnelle

Evaluation / certification

Pré-requis

détention, du CPL et de l'IR

avoir au moins 800 heures de vol en IFR pour les pilotes d'avion et 500 heures de vol en IFR pour les pilotes d'hélicoptères

Compétences évaluées

maîtrise du vol aux instruements

aptitude à l'instruction au vol aux instruments

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Licence entrois volets délivrée et visée par la DGAC à chaque étape de la carrière

Centre(s) de passage/certification

 centres agréés par la DGAC

Plus d'informations

Statistiques

Statistisques établies par la DGAC

Autres sources d'information

—